



Séance du 25/02/2025
Délibération N°250225/08R
Abroge et remplace la délibération
Délibération N°250225/08

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	40
Excusés :	2
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	45

Les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, dûment convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de **PROJAN le mardi 25 février 2025 à 20h30** sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS, Président.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, BOP Philippe, MARTI Jérémy, , CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier,

Pouvoirs : POMIES Claude à LAGRAVE Xavier
PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard,
BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle,
GACHIE Florence à MARTI Jérémy,
DUCONGE Joëlle à BERDOULET Cédric,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU 50 cours Lyautey-CS 50543-64010 PAU Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.



Objet : Réseau de chaleur ; plan de financement de l'opération

Le projet consiste en la mise en œuvre d'une chaudière bois et la création d'un réseau de chaleur de 295 mètres linéaires alimentant l'EHPAD, la résidence seniors et le groupe scolaire Giroud/Nougaro. Cette opération peut être financée au titre du Contrat de Développement des EnR thermiques renouvelables (fonds Chaleur de l'ADEME), au titre de la DETR dans la catégorie éligible suivante « Mesures favorisant la transition écologique Opérations contribuant à la transition énergétique ». Enfin, considérant que l'opération concerne un groupe scolaire une aide du Conseil départemental des Landes peut être sollicitée.

Enfin, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du PETR Adour Chalosse Tursan : axe opérationnel 2-2 « mise en place de dispositifs d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics ». Ainsi, il est prioritaire dans la mobilisation des différents dispositifs de financement.

Le plan de financement proposé de l'opération se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Travaux	891 115	DETR (30% des travaux)	260 334
Honoraires ingénierie	133 668	CCRT ADEME	397 190
		Conseil départemental des Landes	100 000
		C. de communes	267 259
Total	1 024 783	Total	1 024 783

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE le Président à solliciter les financements présentés.

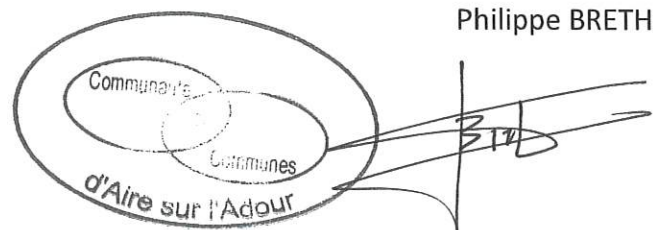
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe BRETHERS



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU 50 cours Lyautey-CS 50543-64010 PAU Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.